



**2014 DFA 23 M** Projet de décision modificative n°1 d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2014 que vous avez adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 7 et 8 juillet 2014 s'élevait :

- pour le budget d'investissement
  - ✓ à 6 679 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 2 640 M€ pour les crédits de paiement.
- Pour le budget de fonctionnement à 5 820 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
  - ✓ à 7 032 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 2 847 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 5 898 M€.

La Maire de Paris

## SOMMAIRE

<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE – LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2014.....</b>	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DE LA DM1 2014.....	
SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....</b>	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE II – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....	
<b>3<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....</b>	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
<b>4<sup>ÈME</sup> PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....</b>	

**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE  
(Document budgétaire)**

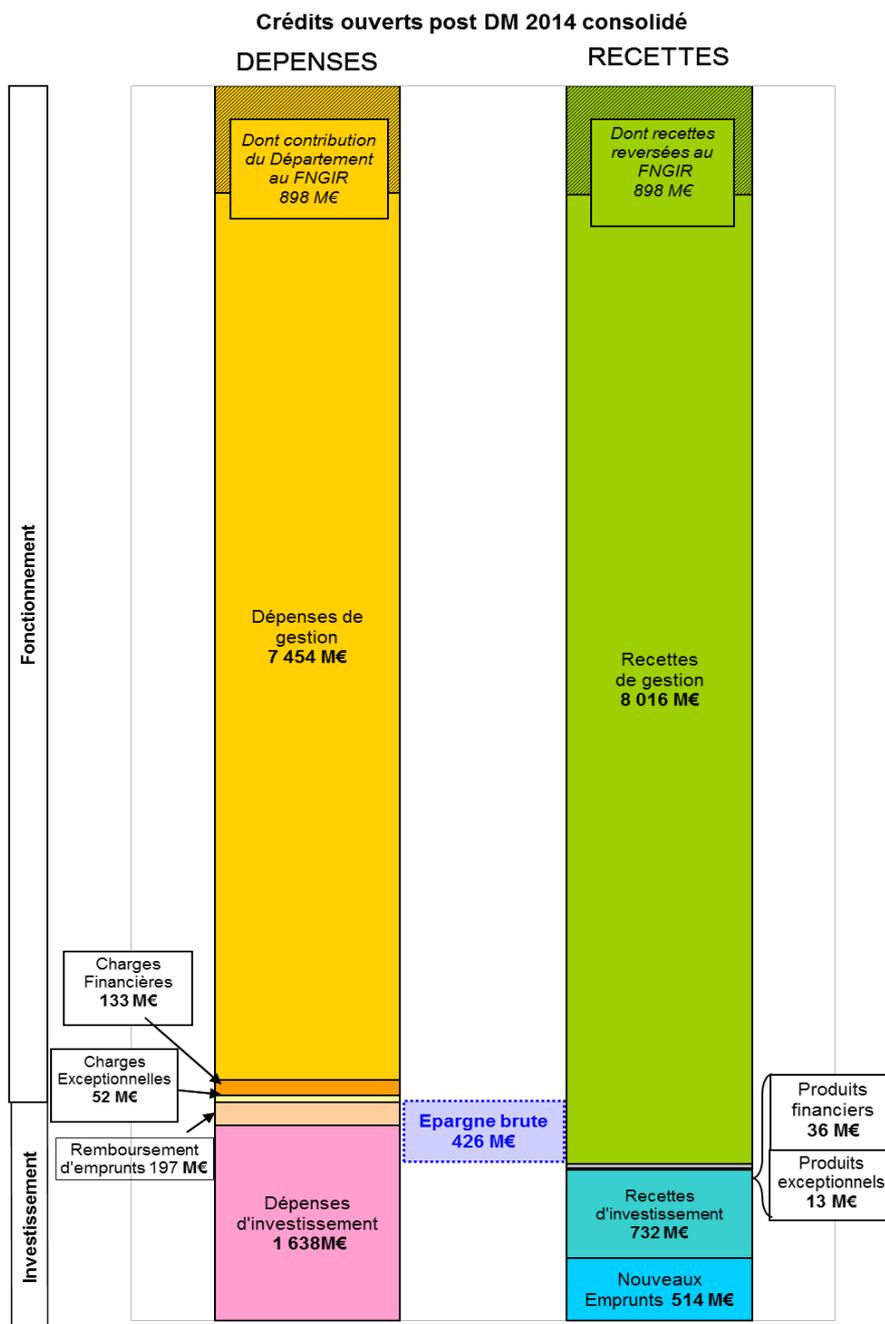
**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE  
(Individualisation des autorisations de programme)**

## **1<sup>ère</sup> Partie : LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2014**

### **TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM1 2014**

#### **A// L'équilibre général de la DM1 2014**

**Le projet de DM1 2014 vise à ajuster le budget voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. L'inscription de 54 M€ de recettes de fonctionnement permet, une fois couvert le besoin de crédits en fonctionnement, d'autofinancer la section d'investissement à hauteur de 13 M€ ; s'y ajoutent 6 M€ de recettes d'investissement, qui permettent de couvrir l'intégralité du besoin de financement. Ainsi, l'autorisation d'emprunt demeure inchangée et reste fixée à 514,23 M€.**



## B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

### ▪ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font l'objet de 18,73 M€ d'inscriptions additionnelles, soit une augmentation de 1,16 % par rapport aux crédits ouverts.

Les inscriptions nouvelles pour les **dépenses de travaux** sont de **49,69 M€**.

Réciproquement, les **subventions d'équipement** sont ajustées à la baisse de **17,61 M€**, et les **dépenses d'acquisitions** sont minorées de **9,93 M€**.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** diminuent de **3,42 M€**, dont 2,50 M€ d'ajustement des immobilisations corporelles et 1,00 M€ d'ajustement des comptes de tiers.

- **Les recettes d'investissement**

**Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 6,27 M€, soit + 0,86 % par rapport aux crédits ouverts**, en raison de la hausse des produits perçus au titre des **cessions**.

**L'autorisation d'emprunt de la collectivité parisienne reste inchangée par rapport à l'inscription BP, à hauteur de 514,23 M€.**

- **Les dépenses de fonctionnement**

**Les inscriptions proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 41,24 M€, soit une augmentation de 0,62 % par rapport aux crédits ouverts hors FNGIR.**

Les **dépenses de masse salariale progressent de 15,00 M€, soit une augmentation de 0,68 % par rapport aux crédits ouverts**, principalement afin d'accompagner la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs et du fait du décalage (effet report ou anticipation) de certaines dépenses sur l'exercice 2014.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation de **13,07 M€** par rapport aux crédits ouverts, principalement sous l'effet conjugué de la hausse de 13,00 M€ au titre des travaux de voirie pour le compte de tiers, équilibrés en recettes, de la hausse de 0,10 M€ au titre de la plateforme de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR) cofinancée avec le Conseil général de Seine Saint-Denis, ainsi que de la baisse de 0,20 M€ au titre des frais bancaires.

Les **dépenses sociales hors charges à caractère général** progressent de **4,98 M€** essentiellement en raison d'une hausse de 4,00 M€ des dépenses de RSA liée à la progression du nombre de bénéficiaires, qui atteint 65 000, et de la revalorisation de l'allocation de 2% mise en œuvre à compter de septembre 2014. Par ailleurs, un montant de 0,80 M€ est prévu au titre des droits de priorité correspondant au remboursement au Samu social des frais d'hébergement des personnes, en particulier des familles, que la Ville prend en charge au-delà de son champ de compétence (hébergement à la suite d'évacuation de campements, etc.).

Les **dépenses de péréquation** restent stables par rapport au BS 2014, avec une inscription proposée à la baisse de **0,04 M€** pour les dépenses relatives au fonds de péréquation des DMTO.

Les **contributions** de la collectivité parisienne augmentent de **1,10 M€** pour financer la hausse des prix à la tonne et de la part population décidée lors du conseil syndical du SYCTOM du mois d'octobre.

Les **subventions** versées par la collectivité parisienne sont en diminution de **1,34 M€**.

Les **charges financières** progressent de **6,33 M€** pour la conclusion de nouveaux contrats de couverture de taux d'intérêt (« swaps ») ; elles sont équilibrées en produits financiers.

Les inscriptions au titre des **charges exceptionnelles** sont ajustées de **+ 1,39 M€**.

Les **autres charges de gestion courante** progressent de **0,75 M€**.

- **Les recettes de fonctionnement**

**Les inscriptions proposées pour les recettes de fonctionnement s'élèvent à 53,70 M€, soit une hausse de 0,76 % par rapport aux crédits votés, nets du FNGIR.**

Les recettes perçues au titre des **impôts et taxes** progressent de **24,57 M€** par rapport aux inscriptions prévisionnelles du BP 2014 dont 21,93 M€ au titre de la CVAE.

Les **dotations de l'Etat** sont ajustées de + 1,21 M€.

Les autres recettes versées au titre de la **compensation des transferts de compétences** diminuent de 5,96 M€ pour tenir compte des montants notifiés.

Les **participations** sont en baisse de 2,66 M€ du fait du décalage de versement de recettes provenant du Fond social européen (FSE).

Les **produits d'exploitation** progressent de **2,97 M€**.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** sont en hausse de **14,90 M€**, dont 13,00 M€ au titre des travaux de voirie pour le compte de tiers.

Les **produits financiers** augmentent de **18,56 M€**, dont 12,22 M€ au titre de dividendes exceptionnels et 6,33 M€ pour la conclusion de nouveaux « swaps ».

## TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

### Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Ils consolident les budgets de la Ville et du Département.

De plus, ils sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

#### - Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses de fonctionnement** relatives à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de 14,66 M€ sous l'effet conjugué de la hausse des dépenses liées aux travaux pour le compte de tiers (13,00 M€ équilibrés en recettes) ; de l'ajustement de la contribution au SYCTOM pour financer la hausse des prix à la tonne et de la part population décidée lors du conseil syndical de l'automne (1,10 M€).

Les **recettes de fonctionnement** consacrées à cette politique évoluent de 20,35 M€ essentiellement en raison de l'inscription de 13,00 M€ de recettes sur les comptes de tiers, de 3,92 M€ de redevances de concessionnaires des parcs de stationnement, de 2,48 M€ au titre de dividendes versés par la CPCU, et de 1,90 M€ au titre du solde 2013 de la redevance SYCTOM.

Les **dépenses d'investissement** évoluent de 1,77 M€, résultant de l'inscription de 2,77 M€ pour l'avancée de l'opération Triangle Eole Evangile, et d'un ajustement à la baisse de 1 M€ sur les prévisions d'exécution des appels de fonds des subventions concernant les opérations de transports.

Les **recettes d'investissement** progressent de 0,13 M€, par ajustement aux prévisions d'exécution des cessions de véhicules de propreté réformés.

#### - Services Généraux

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées aux services généraux progressent de 22,61 M€ par rapport aux crédits ouverts. Parmi les principaux ajustements figurent : + 15,00 M€ au titre des charges de personnel, + 6,33 M€ au titre des charges financières pour la conclusion de nouveaux contrats de couverture de taux d'intérêt (« swaps »), + 0,32 M€ au titre des travaux d'entretien des centres thermiques et installations de ventilation, + 0,51 M€ au titre de la péréquation, et - 0,20 M€ au titre des frais bancaires en raison de la renégociation à la baisse des frais sur les lignes de trésorerie ainsi que de la diminution des commissions financières de placement des banques.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de 26,26 M€ principalement sous l'effet conjugué de la hausse de 24,56 M€ de recettes au titre de la fiscalité, de la hausse de 6,33 M€ des produits financiers, de la baisse de 5,96 M€ des recettes versées au titre de la compensation des transferts de compétences et de la baisse de 1,26 M€ des dotations de l'Etat.

Les **dépenses d'investissement** non ventilées varient de 9,81 M€, du fait de virements techniques entre chapitres.

Les **recettes d'investissement** sont ajustées à la hausse de 0,61 M€ pour des écritures techniques d'intégration de legs.

## - Aide Sociale et Solidarité

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées à l'aide sociale et à la solidarité progressent de 5,73 M€ principalement en raison de l'ajustement de + 4,00 M€ de l'inscription du RSA liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires qui atteint 65 000 et à la revalorisation de l'allocation de 2% mise en œuvre à compter de septembre 2014. Ces dépenses augmentent également sous l'effet d'une hausse de 0,80 M€ au titre des droits de priorité correspondant au remboursement au Samu social des frais d'hébergement des personnes, en particulier des familles, que la Ville prend en charge au-delà de son champ de compétence (hébergement à la suite d'évacuation de campements, etc.), d'une hausse de 0,13 M€ pour financer le versement transport par les clubs de prévention spécialisée au profit du STIF, et d'une hausse de 0,10 M€ au titre de la plateforme de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR) cofinancée avec le Conseil général de Seine Saint-Denis.

Les **recettes de fonctionnement** sont minorées de 2,66 M€ du fait du décalage de versement de recettes provenant du Fond social européen (FSE).

Les **dépenses d'investissement** diminuent de 3,15 M€, qui résultent d'un ajustement aux prévisions d'exécutions avec l'inscription de 0,05 M€ de travaux et d'une minoration de 3,2 M€ des subventions à verser sur la base de l'état des appels de fonds qui concernent des structures de prise en charge du handicap ou des personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Les **recettes d'investissement** évoluent de 5,54 M€, avec le retour à la commune de Villeneuve-sur-Yonne d'un terrain situé sur son territoire, site précédemment administré par les services d'aide à l'enfance.

## - Famille

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la famille sont minorées de 1,16 M€ pour tenir compte de l'avancée des chantiers et ajuster le niveau de nos dépenses en fonction du nombre d'équipements livrés et ouverts.

Sur les **dépenses d'investissement**, les crédits ouverts évoluent de 0,07 M€ pour l'équipement des crèches.

## - Enseignement et Formation

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées à l'enseignement et la formation sont ajustées de 0,05 M€.

Les **dépenses d'investissement** évoluent de 10,29 M€, qui résultent d'une progression de 13 M€ des crédits ouverts pour permettre le remboursement des sommes dues à la Région Ile-de-France, d'une part, et des liquidations de travaux de rentrée scolaire d'autre part. S'y ajoutent 0,19 M€ d'ajustement sur compte de tiers. Les crédits ouverts sont en revanche minorés de 2,9 M€ sur les prévisions d'appel de subventions d'équipement.

## - Logement

Une majoration de 9,74 M€ des **recettes de fonctionnement** relatives au logement est proposée au titre des dividendes versés par la RIVP.

Sur les **dépenses d'investissement**, un ajustement technique d'imputation minore les crédits de 0,10 M€.

- **Culture**

Les **dépenses d'investissement** évoluent de 0,30 M€, par l'inscription de crédits techniques destinés à des annulations de titres.

- **Hygiène et sécurité**

Sur les **dépenses d'investissement**, les comptes de tiers des travaux d'office font l'objet d'un ajustement aux prévisions d'exécution, les majorant de 0,25 M€.

- **Développement économique**

Les **dépenses d'investissement** varient de 0,12 M€, par l'inscription des crédits destinés à la réalisation de locaux d'insertion dans le secteur Binet, prévue au programme d'aménagement.

L'autofinancement dégagé s'élève ainsi à 12,46 M€, hors opérations d'ordre.

## **2<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**

A l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris de juillet 2014, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2014 sont établies à :

- 6 679 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 640 M€ pour les crédits de paiement.

A l'occasion de la décision modificative n°1, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 353 M€ pour les autorisations de programme (dont plus de la moitié porte sur des opérations techniques strictement équilibrées en dépenses et en recettes) ;
- 207 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 7 032 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 847 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

### **Les autorisations de programme**

#### **Autorisations de programme nouvelles**

Les inscriptions proposées portent sur :

- 170,12 M€ d'autorisations de programme nouvelles ;
- 182,83 M€ pour la couverture d'opérations techniques, équilibrées.

Elles sont accompagnées de 0,61 M€ d'inscriptions en recettes pour des opérations réelles et de 182,83 M€ pour des opérations comptables, en miroir des dépenses.

Types	Autorisations de programme DM1 2014	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	170 123 381	610 000
Opérations comptables	182 834 978	182 834 978
<b>Total</b>	<b>352 958 359</b>	<b>183 444 978</b>

Elles se répartissent ainsi entre les différentes missions de la Ville :

Missions	Libellés	Autorisations de programme DM 2014	
		Dépenses	Recettes
12000	Achats	37 000	-
23000	Espaces verts et environnement	3 000 000	-
30000	Familles et petite enfance	2 570 000	-
40000	Affaires culturelles	318 150	20 947
60000	Urbanisme	5 500 000	5 500 000
64000	Propreté et eau	665 000	-
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>		<b>12 090 150</b>	<b>5 520 947</b>
90000	Dons et legs	3 685 453	4 295 453
90002	Grands projets de rénovation urbaine	87 000	-
90006	Compte foncier	21 201 400	21 201 400
90010	Subventions d'équipement	315 894 356	152 427 178
<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>		<b>340 868 209</b>	<b>177 924 031</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>352 958 359</b>	<b>183 444 978</b>

### Missions organiques

12,09 M€ d'autorisations de programme sont proposées dans ce champ, dont 6,57 M€ sur opérations réelles et 5,52 M€ sur opérations comptables équilibrées en dépenses et recettes.

Les inscriptions concernent les missions suivantes :

ACHATS.....0,04 M€

L'inscription proposée ajuste le volume d'autorisation de programme destiné aux prévisions d'engagement de frais d'insertion de marchés de la Ville pour l'exercice.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT.....3,00 M€

Un complément d'autorisation de programme de 3,00 M€ est proposé pour permettre l'engagement du marché portant sur la seconde phase de rénovation du parc des Buttes-Chaumont.

FAMILLES ET PETITE ENFANCE.....2,57 M€

L'ouverture de l'autorisation de programme pour la création d'une crèche rue Myrha est soumise au vote à hauteur de 2,50 M€.

0,07 M€ sont en outre proposés pour compléter l'autorisation de programme de l'équipement des crèches pour l'exercice.

AFFAIRES CULTURELLES.....0,32 M€

0,30 M€ sont inscrits pour permettre la passation d'annulations de titres sur exercice antérieur.

0,02 M€ sont en outre prévus pour des opérations d'ordre dédiées à l'intégration patrimoniale des avances versées dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Halle Saint-Pierre, équilibrées en recettes.

URBANISME.....5,50 M€

5,50 M€ concernent les opérations d'ordre liées à la valorisation patrimoniale des acquisitions à titre gratuit, équilibrées en dépenses et en recettes.

PROPRETÉ ET EAU.....0,66 M€

Un complément d'autorisation de programme de 0,56 M€ est prévu pour l'équipement des services de propreté.

0,1 M€ sont également inscrits pour la couverture de l'engagement du plan de prévention des inondations (PPI), tel qu'il vous a été présenté lors du Conseil de Paris de septembre.

### *Missions transversales*

340,87 M€ d'autorisations de programme sont proposées dans ce champ, dont 163,55 M€ sur opérations réelles et 177,31 M€ sur opérations comptables équilibrées en dépenses et recettes.

DONS ET LEGS.....3,68 M€

3,68 M€ équilibrés en dépenses et en recettes sont inscrits pour permettre les mouvements patrimoniaux liés aux dons manuels faits à l'établissement public Paris Musées et qui lui seront mis en affectation.

En recettes, 0,61 M€ sont en outre inscrits pour permettre la passation d'écritures comptables d'intégration de legs.

GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE.....0,09 M€

Un ajustement de 0,09 M€ est présenté pour l'opération du TEP Michelet, pour permettre la régularisation des écritures de la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération.

COMPTE FONCIER.....21,20 M€

Ce montant couvre des opérations équilibrées en dépenses et recettes destinées à la comptabilisation dans le patrimoine de la collectivité des acquisitions à titre gratuit de la ZAC Citroën-Cévennes et de la ZAC Bassin de la Villette, ainsi que d'un échange foncier avec la RATP.

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....315,89 M€

Pour l'engagement conventionnel pris vis-à-vis de la Philharmonie, 304,86 M€ sont inscrits dont 152,43 M€ équilibrés en dépenses et en recettes.

Par ailleurs, une autorisation de programme de 10,50 M€ est proposée pour parachever le transfert d'imputation des subventions à l'habitat privé de la section de fonctionnement à la section d'investissement, en complément de la première inscription votée au budget supplémentaire pour les subventions de l'exercice, afin que les engagements antérieurs à 2014 puissent être annulés en fonctionnement et réimputés en investissement.

0,42 M€ sont également inscrits en complément de la subvention d'équipement de la Préfecture de Police, pour la poursuite du plan d'équipement des ASP en terminaux communicants, afin de développer le paiement des droits de stationnement par voie dématérialisée.

Enfin, 0,12 M€ sont proposés pour subventionner l'aménagement des locaux associatifs d'insertion du secteur Binet, prévus au programme des équipements de ce secteur d'aménagement.

### **Situation des autorisations de programme en cours**

A l'issue de l'adoption du budget supplémentaire au Conseil de Paris de juillet 2014, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'est établi à 6,68 Mds€.

Après le vote de la présente décision modificative, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 7,03 Mds€.

	Dépenses	Recettes
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS 2014	6 679 126 896	2 239 839 726
Autorisations de programme DM1 2014	352 958 359	183 444 978
<b>Total des autorisations de programme cumulées nettes après le vote de la DM</b>	<b>7 032 085 255</b>	<b>2 423 284 704</b>

Les montants de **7 032,09 M€** en dépenses et **2 423,28 M€** en recettes représentent les autorisations de programme en cours après le vote de la présente décision modificative, nettes des mandatemments intervenus jusqu'au 31 décembre 2013. L'exécution en cours en sera déduite après l'adoption du compte administratif 2014.

Le tableau suivant détaille la situation des autorisations programmes en cours par mission, en dépenses.

## Dépenses

Missions	Stock net après BS 2014	DM 2014	Stock net après DM 2014
Cabinet du Maire	24 767,99	-	24 767,99
Secrétariat général	13 351 686,39	-	13 351 686,39
Inspection générale	17 500,22	-	17 500,22
Secrétariat général du Conseil de Paris	148 942,11	-	148 942,11
Systèmes et technologies de l'information	2 996 945,58	-	2 996 945,58
Information et communication	122 227,34	-	122 227,34
Prévention et protection	777 697,30	-	777 697,30
Affaires juridiques	244 822,53	-	244 822,53
Ressources humaines	595 245,88	-	595 245,88
Achats	152 499,20	37 000,00	189 499,20
Immobilier, logistique et transports	65 138 475,87	-	65 138 475,87
Usagers, citoyens et territoires	4 114 915,26	-	4 114 915,26
Politique de la ville et de l'intégration	376 073,35	-	376 073,35
Patrimoine et architecture	1 348 489 042,48	-	1 348 489 042,48
Espaces verts et environnement	109 918 797,73	3 000 000,00	112 918 797,73
Familles et petite enfance	229 327 430,17	2 570 000,00	231 897 430,17
Action sociale, enfance et santé	707 788,99	-	707 788,99
Affaires culturelles	237 569 543,43	318 150,00	237 887 693,43
Finances (services financiers communs)	18 000 000,00	-	18 000 000,00
Finances	114 497 950,98	-	114 497 950,98
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	86 495 340,41	-	86 495 340,41
Urbanisme	202 134 780,10	5 500 000,00	207 634 780,10
Voirie et déplacements	649 090 603,24	-	649 090 603,24
Propreté et eau	159 568 479,70	665 000,00	160 233 479,70
Logement et habitat	8 223 246,24	-	8 223 246,24
Affaires scolaires	331 623 264,08	-	331 623 264,08
Jeunesse et sports	300 757 447,33	-	300 757 447,33
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>	<b>3 884 465 513,90</b>	<b>12 090 150,00</b>	<b>3 896 555 663,90</b>
Dons et legs	4 992 295,27	3 685 453,00	8 677 748,27
Etudes	18 908 087,52	-	18 908 087,52
Grands projets de rénovation urbaine	136 543 753,61	87 000,00	136 630 753,61
Action en faveur des personnes handicapées	10 546 107,45	-	10 546 107,45
Opérations sous mandat	22 844 267,00	-	22 844 267,00
Schéma directeur informatique	43 626 739,40	-	43 626 739,40
Compte foncier	990 845 138,56	21 201 400,00	1 012 046 538,56
Avances de trésorerie	2 000 000,00	-	2 000 000,00
Subventions d'équipement	1 556 973 664,89	315 894 356,00	1 872 868 020,89
Avances sur marchés	7 381 328,08	-	7 381 328,08
<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>	<b>2 794 661 381,78</b>	<b>340 868 209,00</b>	<b>3 135 529 590,78</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 679 126 895,68</b>	<b>352 958 359,00</b>	<b>7 032 085 254,68</b>

## Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées représentent 206,80 M€.

163,37 M€ concernent des opérations réelles :

- Seuls 10,74 M€ représentent des ouvertures de crédits additionnels, dont 9,71 M€ pour des crédits destinés aux services opérationnels et 1,03 M€ pour la passation de transferts de legs et d'annulations de mandats (chapitres 10 et 13).
- 152,63 M€ couvrent des opérations techniques équilibrées en dépenses et recettes, dont 152,43 M€ pour l'engagement conventionnel pris vis-à-vis de la Philharmonie tel que susmentionné et 0,20 M€ pour la traduction patrimoniale d'un échange foncier. Ces inscriptions sont sans impact sur les équilibres de l'exercice 2014.
- Le reste des mouvements proposés consiste en des virements neutres entre chapitres, afin d'ajuster la section de règlement aux prévisions d'exécution.

43,43 M€ concernent des opérations d'ordre, équilibrées à l'intérieur de la section d'investissement, ou avec la section de fonctionnement.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS REELLES</b>		<b>163 369 265,48</b>	<b>184 593 585,22</b>
10	Dotations et fonds divers	735 000,00	-
13	Subventions d'investissement	297 203,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	183 656 785,22
20	Immobilisations incorporelles	- 2 500 000,00	-
204	Subventions d'équipement versées	146 319 177,22	-
21	Immobilisations corporelles	- 9 728 600,00	-
23	Immobilisations en cours	29 592 485,26	-
26	Participations et créances rattachées	- 550 000,00	-
27	Autres immobilisations financières	400 000,00	-
45	Opérations pour compte de tiers	- 1 196 000,00	-
024	Produits des cessions d'immobilisation	-	936 800,00
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>43 429 700,00</b>	<b>22 205 380,26</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 929 700,00	-
041	Opérations patrimoniales	33 500 000,00	33 500 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-	- 11 294 619,74
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>206 798 965,48</b>	<b>206 798 965,48</b>

En complément de la présentation par chapitres, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction.

<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>163 369 265,48</b>	<b>184 593 585,22</b>
Patrimoine et architecture	-1 446 000,00	-
Familles et petite enfance	70 000,00	-
Action sociale, enfance et santé	-	610 000,00
Affaires culturelles	297 203,00	-
Finances	154 704 662,48	183 656 785,22
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	120 000,00	-
Urbanisme	2 973 400,00	201 400,00
Propreté et eau	-	125 400,00
Logement et habitat	250 000,00	-
Affaires scolaires	6 400 000,00	-
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>43 429 700,00</b>	<b>22 205 380,26</b>
Finances (services communs)	16 929 700,00	-4 294 619,74
Urbanisme	26 500 000,00	26 500 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>206 798 965,48</b>	<b>206 798 965,48</b>

## Opérations réelles

### Dépenses

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....-1,45 M€

Ces variations concernent des ajustements sur les comptes de tiers à la prévision d'exécution de l'exercice.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE.....0,07 M€

Cette proposition d'inscription porte sur un ajustement de la dotation d'équipement des crèches, pour le remplacement de lits et d'extincteurs.

AFFAIRES CULTURELLES.....0,30 M€

Ces crédits, également inscrits en autorisation de programme, doivent permettre l'annulation de titres sur exercice antérieur.

FINANCES.....154,70 M€

Une inscription de 152,43 M€, équilibrée en recettes, permettra de traduire dans la comptabilité de la Ville l'engagement conventionnel pris à l'égard de la Philharmonie.

S'y ajoutent 0,74 M€ pour la passation des écritures matérialisant l'achèvement des transferts des legs muséaux à l'Etablissement Public Paris Musées.

Enfin, le solde de 1,54 M€ correspond à des mouvements de réaffectation de crédits induits par les prévisions d'exécution.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....0,12 M€

Ces crédits, également inscrits en autorisation de programme, sont destinés à la réalisation de locaux associatifs d'insertion dans le secteur Binet.

URBANISME.....2,97 M€

2,77 M€ sont soumis au vote pour permettre la continuité de l'opération d'aménagement du secteur Triangle Eole Evangile, dont 2,00 M€ pour l'exécution des protocoles fonciers conclus et 0,77 M€ pour l'avancée des études du secteur.

S'y ajoutent 0,20 M€ équilibrés pour la matérialisation, dans les comptes, d'un échange foncier de terrains situés à Bobigny et Noisy-le-Sec, entre la Ville de Paris et la RATP.

LOGEMENT ET HABITAT.....0,25 M€

Cette inscription porte sur l'ajustement des comptes de tiers à la prévision d'exécution.

AFFAIRES SCOLAIRES.....6,40 M€

6,40 M€ sont proposés pour la réalisation de travaux dans les écoles.

## **Recettes**

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ.....0,61 M€

Comme en autorisation de programme, 0,61 M€ sont inscrits pour permettre l'intégration de legs.

FINANCES.....183,67 M€

152,43 M€ de recettes viennent en miroir de la même inscription en dépense pour la matérialisation dans les comptes de l'engagement conventionnel pris par la Ville à l'égard de la Philharmonie, et neutralisent son impact budgétaire sur l'exercice 2014.

En outre, compte-tenu des mouvements prévus, l'autorisation d'emprunt municipale est rehaussée à proportion de sa minoration départementale de 31,23 M€.

URBANISME.....0,20 M€

Cette inscription est à mettre en regard du même montant en dépenses, pour la valorisation dans les comptes de l'échange foncier réalisé avec la RATP.

PROPRETÉ ET EAU.....0,13 M€

La prévision budgétaire pour les cessions de véhicules de nettoyage et de propreté est réajustée à la hausse, de 0,13 M€.

### Opérations d'ordre

Les crédits d'ordre représentent une inscription de 43,43 M€ en dépenses et 22,20 M€ en recettes, équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement ou avec la section de fonctionnement ; elles ne donnent pas lieu à décaissement réel.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>43 429 700</b>	<b>22 205 381</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 929 700	-
041	Opérations patrimoniales	33 500 000	33 500 000
021	Virement de la section de fonctionnement	-	11 294 619

### Opérations d'ordre de transferts entre section

L'extinction des risques sur les provisions pour contentieux et pour créances douteuses permet la reprise de 9,93 M€ sur la section de fonctionnement, sur laquelle ce mouvement est inscrit en recette.

### *Opérations patrimoniales*

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 33,50 M€, dont :

- 7,00 M€ pour l'intégration patrimoniale de la dotation d'investissement des arrondissements ;
- 26,5 M€ pour les opérations destinées à l'inscription au patrimoine des acquisitions foncières à titre gratuit.

### *Virement de la section de fonctionnement*

Les variations des recettes réelles permettent de minorer de 11,29 M€ l'autofinancement volontaire municipal à dégager sur la section de fonctionnement pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

## 3<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Après le vote du budget supplémentaire à la séance du Conseil de juillet 2014, le budget de fonctionnement de la Ville s'établit à 5 819, 97 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative n°1 s'élèvent à + 77,86 M€ portant la section de fonctionnement de la Ville à **5 897,83 M€**.

Les mouvements sont les suivants :

### en recettes :

- dotations et participations .....+ 19,86 M€
- produits financiers.....+ 18,56 M€
- produits d'exploitation.....+ 17,87 M€
- fiscalité.....+ 11,65 M€
- reprises sur provisions.....+ 9,93 M€

**+ 77,86 M€**

### en dépenses :

- participations.....+ 46,99 M€
- masse salariale.....+ 21,60 M€
- fonctionnement des services.....+ 13,12 M€
- charges financières.....+ 6,33 M€
- charges exceptionnelles.....+ 0,74 M€
- atténuations de produits.....+ 0,55 M€
- prélèvement sur ressources.....- 11,29 M€
- autres charges de gestion courantes.....- 0,18 M€

**+ 77,86 M€**

## TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour la décision modificative n°1 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014	VARIATIONS DE LA DM1	DECISION MODIFICATIVE N° 1 de 2014
<b>FISCALITE</b>	<b>3 138 258 557,00</b>	<b>11 645 206,00</b>	<b>3 149 903 763,00</b>
Impôts directs locaux	2 104 681 715,00	11 644 122,00	2 116 325 837,00
Taxes directes assimilées	554 338 282,00	0,00	554 338 282,00
Autres impôts	479 238 560,00	1 084,00	479 239 644,00
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 373 967 269,00</b>	<b>19 858 960,00</b>	<b>1 393 826 229,00</b>
<i>Concours de l'Etat</i>	<i>1 191 456 020,00</i>	<i>19 858 960,00</i>	<i>1 211 314 980,00</i>
Dotation globale de fonctionnement	1 135 591 511,00	20 856 011,00	1 156 447 522,00
Dotations de compensation	39 662 501,00	-843 903,00	38 818 598,00
Dotation globale de décentralisation	15 899 047,00	-94 821,00	15 804 226,00
Dotation spéciale instituteurs	302 961,00	-58 327,00	244 634,00
<i>Autres participations</i>	<i>182 511 249,00</i>	<i>0,00</i>	<i>182 511 249,00</i>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>976 052 709,00</b>	<b>17 868 642,26</b>	<b>993 921 351,26</b>
Ventes de produits et de services	320 875 409,00	12 050 925,00	332 926 334,00
Travaux en régie	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
Autres produits de gestion courante	652 177 300,00	5 817 717,26	657 995 017,26
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>16 483 150,00</b>	<b>18 556 616,00</b>	<b>35 039 766,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>160 067 181,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 067 181,00</b>
<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>17 730 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 730 000,00</b>
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>2 460 000,00</b>	<b>9 929 700,00</b>	<b>12 389 700,00</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>134 948 473,78</b>	<b>0,00</b>	<b>134 948 473,78</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 819 967 339,78</b>	<b>77 859 124,26</b>	<b>5 897 826 464,04</b>

L'inscription de 77,86 M€ proposée à la décision modificative n°1 de 2014 résulte des mouvements suivants :

Sur les dotations et participations, 19,86 M€ d'inscriptions supplémentaires sont prévues sous l'effet conjugué :

- du transfert technique de 21,96 M€ du budget du Département vers celui de la Ville au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (transfert neutre budgétairement) ;
- de l'ajustement de - 0,15 M€ de la dotation spéciale au titre des instituteurs (DSI) et de la dotation générale de décentralisation (DGD) ;
- de la baisse des différentes dotations de compensation de transferts de compétences de 0,84 M€.

Sur les produits financiers, un ajustement de 18,56 M€ est proposé au titre :

- des dividendes exceptionnels perçus de la RIVP en raison de l'évolution des règles d'attribution des dividendes retirés de l'activité logement social liée à l'adoption de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) (9,74 M€) ;
- de la conclusion de nouveaux contrats de couverture de taux d'intérêt (« swaps ») depuis le début de l'exercice 2014 (+ 6,33 M€) ;
- des dividendes exceptionnels perçus de la CPCU principalement liés à la cession du terrain de La Villette, qui ont fait l'objet de travaux de dépollution pris en charge par la Ville (+ 2,48 M€).

Sur la fiscalité, une inscription de 11,65 M€ est prévue afin de tenir compte des montants notifiés dont 8,15 M€ au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et 3,16 M€ au titre de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Sur les produits d'exploitation, il est proposé d'inscrire :

- + 13,00 M€ sur les travaux pour le compte de tiers, équilibrés en dépenses ;
- + 3,92 M€ des redevances de concessionnaires des parcs de stationnement en raison de la mise en place de nouvelles dispositions en matière d'assujettissement à la TVA des contrats d'affermage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- + 1,90 M€ pour régularisation d'un trop-perçu par le SYCTOM au titre de l'exercice 2013;
- et - 0,95 M€ d'ajustement de la redevance pour l'enlèvement des déchets non ménagers (DNM).

Sur le chapitre 042 relatif aux opérations d'ordre équilibrées entre sections de fonctionnement et d'investissement, une reprise de 9,93 M€ est proposée sur les dotations aux provisions pour risques et créances douteuses, afin de les ramener au montant notifié par la DRFIP.

## TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014	VARIATIONS DE LA DM1	DECISION MODIFICATIVE N° 1 de 2014
<b>CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs de groupes d'élus)</b>	<b>1 988 368 000,00</b>	<b>21 600 000,00</b>	<b>2 009 968 000,00</b>
<b>SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)</b>	<b>1 055 965 013,65</b>	<b>12 937 704,00</b>	<b>1 068 902 717,65</b>
Charges à caractère général	760 380 944,99	13 121 704,00	773 502 648,99
Autres charges de gestion courante	295 584 068,66	-184 000,00	295 400 068,66
<i>Subventions de fonctionnement</i>	<i>275 907 836,00</i>	<i>-184 000,00</i>	<i>275 723 836,00</i>
<i>Autres charges</i>	<i>19 676 232,66</i>	<i>0,00</i>	<i>19 676 232,66</i>
<b>PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS</b>	<b>1 566 689 593,05</b>	<b>46 988 160,00</b>	<b>1 613 677 753,05</b>
Département de Paris	663 150 876,05	47 047 160,00	710 198 036,05
Centre d'action sociale	313 439 900,00	0,00	313 439 900,00
Préfecture de Police	291 740 000,00	0,00	291 740 000,00
SYCTOM	124 500 000,00	1 100 000,00	125 600 000,00
Caisses des écoles	70 999 710,00	0,00	70 999 710,00
Enseignement privé	27 893 007,00	0,00	27 893 007,00
Crèches privées	49 500 000,00	-1 159 000,00	48 341 000,00
Assainissement	17 160 000,00	0,00	17 160 000,00
CNRACL	8 306 100,00	0,00	8 306 100,00
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>126 618 373,00</b>	<b>6 331 851,00</b>	<b>132 950 224,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>190 120 841,50</b>	<b>744 000,00</b>	<b>190 864 841,50</b>
<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>398 907 993,72</b>	<b>552 029,00</b>	<b>399 460 022,72</b>
<b>PRELEVEMENT SUR RESSOURCES</b>	<b>489 909 524,86</b>	<b>-11 294 619,74</b>	<b>478 614 905,12</b>
Amortissements	324 173 603,00	0,00	324 173 603,00
Provisions	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00
Autres opérations d'ordre	148 000,00	0,00	148 000,00
Autofinancement	159 587 921,86	-11 294 619,74	148 293 302,12
<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>3 288 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 288 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 819 867 339,78</b>	<b>77 859 124,26</b>	<b>5 897 726 464,04</b>

Les variations proposées dans le cadre de la décision modificative (hors ajustement de la contribution au Département et de l'autofinancement) atteignent un montant de 77,86 M€.

Les charges de personnel sont réajustées de 21,60 M€, correspondant à un transfert technique de 6,60 M€, neutre budgétairement, depuis le budget du Département, ainsi qu'à une inscription complémentaire de 15,00 M€ :

- La mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs donne lieu à une inscription de 9,8 M€.

La mise en œuvre de cette réforme ambitieuse s'est réalisée très progressivement à partir de la rentrée 2013. Certaines dépenses ont eu un effet reporté sur 2014. Par ailleurs, afin d'améliorer ce nouveau service et de reconnaître les fonctions nouvelles exercées par les personnels, des mesures complémentaires ont été décidées :

- la progressivité des contractualisations de 730 animateurs vacataires réalisées fin 2013 entraîne un report de dépense en 2014 ;
- certaines mesures d'accompagnement du dispositif ont pris effet en 2014, comme l'attribution de la NBI aux responsables éducatifs de la Ville ainsi qu'aux directeurs de point d'accueil, ou l'attribution de la prime d'exercice des missions à la filière animation et aux ASEM (votée au CP de décembre 2013) ;
- la revalorisation du métier d'ASEM, désormais partie prenante à l'animation des ateliers, s'est accompagnée du recrutement d'agents supplémentaires pour assurer l'hygiène dans les écoles maternelles ;
- enfin, l'aménagement des rythmes éducatifs a induit de nouvelles dépenses de vacances pour l'animation d'ateliers, organisés par différentes directions.

Ces mesures s'inscrivent par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu en juillet 2013 entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales (CAF), qui prévoit un engagement financier de la CAF de 70 M€ sur la durée du contrat.

- Des facteurs internes donnent lieu à une inscription de 1,9 M€. Il s'agit de l'amélioration de régimes indemnitaires (éducateurs de jeunes enfants, éducateurs des activités physiques et sportives, inspecteurs de sécurité) décidées en 2013 et ayant un impact reporté en 2014, et du recrutement des personnels qui ont permis l'ouverture anticipée de nouveaux équipements (crèches).
- Enfin, 3,3 M€ sont inscrits au titre des facteurs exogènes, tels que :
  - l'amélioration des grilles indiciaires des corps de catégorie C ;
  - le taux de la cotisation employeur annoncé à l'automne 2013 par la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, qui a connu une modification en fin d'année, induisant également un surcoût ;
  - les modalités du calcul de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, qui ont été précisées par un arrêté ministériel en date du 3 mars 2014.

Les charges à caractère général augmentent de 13,12 M€. Cette progression des inscriptions résulte des mouvements suivants :

- + 13,00 M€ au titre des travaux de voirie pour le compte de tiers, équilibrés en recettes ;
- + 0,32 M€ au titre des prestations de maintenance et d'entretien des centres thermiques et installations de ventilation ;
- - 0,20 M€ au titre des frais bancaires en raison de la renégociation à la baisse des frais sur les lignes de trésorerie ainsi qu'à la diminution des commissions financières de placement des banques.

Les charges financières sont ajustées de 6,33 M€ en raison de la conclusion de nouveaux contrats de couverture de taux d'intérêt (« swaps ») depuis le début de l'exercice 2014.

Les charges exceptionnelles sont en hausse de 0,74 M€ par rapport aux crédits ouverts en raison des mouvements suivants :

- + 0,56 M€ pour le paiement de protocoles transactionnels relatifs à la résiliation amiable de conventions de concession des parcs de stationnement François 1<sup>er</sup> et Lagrange Maubert ;
- + 0,18 M€ sont transférés entre chapitres pour le financement de l'Aide à l'Installation dans un Logement pour les Etudiants (AILE).

Les atténuations de produits sont majorées de 0,55 M€, ce mouvement correspondant à des restitutions d'impôts et dégrèvements au titre de la taxe de balayage.

Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante diminuent de 0,18 M€.

Les participations diminuent de 0,06 M€ sous l'effet conjugué de la baisse de 1,16 M€ des subventions versées au secteur de la petite enfance, liée à l'ajustement des dépenses à l'avancée des chantiers et au nombre d'équipements livrés et ouverts, et de la hausse de 1,10 M€ de la contribution due au SYCTOM, du fait de la hausse des prix à la tonne et de la part population décidée lors du conseil syndical du SYCTOM du mois d'octobre.

Il est enfin proposé une majoration de 47,05 M€ de la contribution d'équilibre versée au budget du Département.

Compte-tenu de ces mouvements, l'autofinancement peut être minoré de 11,30 M€.